



Doc. 13160
22 avril 2013

Dialogue postsuivi avec la Turquie

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, au paragraphe 11.1, dans la première phrase, après le mot « 3e », insérer les mots suivants :

« et du 4e »

Déposé par:

GÜNDEŞ BAKIR Pelin, Turquie, GDE
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, GDE
EVANS Jonathan, Royaume-Uni, GDE
LEIGH Edward, Royaume-Uni, GDE
WATKINSON Angela, Royaume-Uni, GDE

1. 2013 - Deuxième partie de session

